



## refus de naturalisation pour manque d'instruction

Par **vrn**, le **20/02/2019** à **16:30**

Bonjour,

La nourrice de mes enfants est italienne. Elle est arrivée en France à l'âge de trois ans et ne parle plus du tout italien. Elle a plus de 60 ans et a eu des enfants nés en France. Elle a fait une demande de naturalisation qui a été rejetée à plusieurs reprises. On lui a dit qu'elle n'avait qu'un niveau de CM2. Elle n'a effectivement pas fait d'études, mais le niveau B1 demandé suppose qu'on puisse tenir une conversation et gérer les problèmes quotidiens, ce qui est évidemment le cas puisqu'elle s'est parfaitement occupée de nos enfants depuis 10 ans. Mais n'ayant jamais passé d'examen, elle panique lorsqu'elle est convoquée à la préfecture. Peut-on l'aider d'une manière ou d'une autre ? Mon mari et moi sommes tous les deux agrégés de lettres. Ne pouvons pas faire une déclaration sur l'honneur attestant qu'elle maîtrise correctement le français à l'oral et a élevé nos enfants dans le respect des valeurs de la République, sans jamais aucun conflit culturel ni aucune difficulté de communication ?

Merci beaucoup